



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFÈTE DE L'OISE

Préfecture
Secrétariat Général
Direction des collectivités locales et des élections

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de création d'une réserve foncière sur l'îlot Jaures-Roset-Lebrun dit "îlot du secteur Phoenix" à Creil

Maître d'ouvrage : Commune de Creil

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du 7 novembre 2023, est prescrit sur le territoire de la commune de Creil, du samedi 25 novembre à 9h00 au samedi 16 décembre 2023 à 11h30, une enquête publique portant sur la déclaration d'utilité publique du projet de création d'une réserve foncière sur l'îlot Jaures-Roset-Lebrun dit "îlot du secteur Phoenix" à Creil.

Conformément à la décision n° E23000078/80 du 14 septembre 2023 de la présidente du tribunal administratif d'Amiens, Monsieur Michel LEROY, directeur d'établissement médico-social en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public en mairie de Creil, située Place François Mitterrand 60100 CREIL, aux dates et heures suivantes :

- Samedi 25 novembre de 9h00 à 11h30
- Jeudi 30 novembre de 14h00 à 17h00
- Mercredi 6 décembre de 9h00 à 11h30
- Samedi 16 décembre de 9h00 à 11h30

Les pièces du dossier seront mises à la disposition du public pendant 22 jours consécutifs du samedi 25 novembre à 9h00 au samedi 16 décembre 2023 à 11h30 à la mairie de Creil, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et à la préfecture. Elles seront consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise (<https://www.oise.gouv.fr> - publications - les enquêtes publiques de l'Oise)

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur en mairie pour être annexées au registre.

À l'issue de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Creil et à la préfecture de l'Oise - direction des collectivités locales et des élections - ainsi que sur le site internet des services de l'État dans l'Oise susvisé, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour la Préfète et par délégation,
le Directeur des collectivités locales et des
élections

Vincent RENON